

Image not found or type unknown



Honoraires actes locatifs: le propriétaire est l'agent immobilier

Par **elisasophia**, le **05/11/2009** à **14:23**

Bonjour,

Est ce que, dans le cas où le logement que je loue appartient à l'agent immobilier qui me fait aussi lui même l'état de lieux, je dois payer les honoraires liés à l'établissement de l'acte et les frais d'états des lieux?
merci d'avance